Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Rapport Orientation Budgétaire 2026

Comité Syndical du 04/02/2026

SOMMAIRE

1. Préambule
2. Contexte économique et social
3. Rétrospective de l’exercice budgétaire 2025
4. Les grandes orientations budgétaires 2026
5. Les engagements pluriannuels d’investissement
6. Le financement des investissements
7. L’évolution des ressources humaines
8. Conclusion

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

1. Préambule

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la préparation budgétaire ayant pour objectif d'informer les élus préalablement au vote du budget.

Prévu à l'article L5211-36 et L.2312-1 du CGCT, il fait l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire dont son contenu est défini par la loi.

Conformément à la loi dite « NOTRe » du 6 aout 2015 et à ses décrets d'application, ce rapport présente, après une contextualisation, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le Comité Syndical prend acte du débat par une délibération spécifique.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

2. Contexte économique et social

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte d'instabilité générale tant sur le plan international que national.

Au niveau international, la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs. Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine, les conflits (Ukraine, Proche Orient) ou la présidentialisation de la fonction de D. TRUMP qui a un impact sur le contexte financier et les relations internationales. Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisse de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %.

Au niveau européen, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane).

Pour conclure, sur la vision internationale les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une probable détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

Au niveau national, entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

Par ailleurs, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer de manière significative au redressement des comptes publics de l'Etat, dans un contexte de croissance modérée et de tensions politiques autour de l'adoption du budget.

Ce projet de budget est en cours de discussion par le Parlement dans un contexte d'instabilité politique et de rapports de force renouvelés.

Cette situation inédite a conduit les gestionnaires publics dans une grande incertitude pour construire leurs budgets locaux.

Plus précisément, le budget 2026 du Syndicat Centre Hérault est impacté par :

- Le Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, JO du 31 janvier relatif à l'augmentation des taux de la CNRACL, augmentation de 3 points en 2025 et de 12 points au total sur en 4 ans
- L'augmentation du tarif de la TGAP qui passe de de 65€ à 69€ la tonne, dernier tarif connu à ce jour

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi de finances 2024) prévoyant une surtaxe de 5€ par tonne du tarif applicable
- L'application d'un malus sur la base de la caractérisation des OMR prévue dans le cadre de la loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi « AGEC ») 2020 prévoit une modulation des écocontributions, sous la forme d'un bonus-malus, en fonction de critères de performance environnementale des produits en 2026

Le budget 2026 représentera l'ensemble des politiques publiques menées par le Syndicat Centre Hérault et leurs perspectives. Après deux années 2023 et 2024 faites de projets reportés, 2025 a été une année consolidant les perspectives (déploiement du nouveau schéma de collecte, rénovation des équipements, …) et définissant les orientations notamment à l'heure de la recherche d'un nouvel exutoire pour les DMA. Dans un contexte financier qui restera difficile au plan national et au plan local (gel des participations en 2025), une des grandes caractéristiques du budget 2026 sera la stabilisation des dépenses (avec une évaluation au plus juste) et la mobilisation pour le développement des recettes (en section de fonctionnement et en investissement).

Le budget 2026 au vote en mars proposera l'augmentation du niveau des participations par rapport à 2025. Le nouvel exécutif sera sollicité sur ce point lors du vote du CA 2025 et du BS 2026 afin de tenir compte de l'inflation et des projets découlant des objectifs fixés depuis plusieurs années. 2026 devrait permettre aux élus de se positionner sur ce qu'ils attendent du SCH et de la gestion des déchets sur le territoire, notamment en matière financière.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

3. Rétrospective de l'exercice budgétaire 2025

Le compte administratif arrêté au 31/12/2025 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de 719 605.31€
- Un déficit d'investissement de 26 188.19€

3.1 Fonctionnement

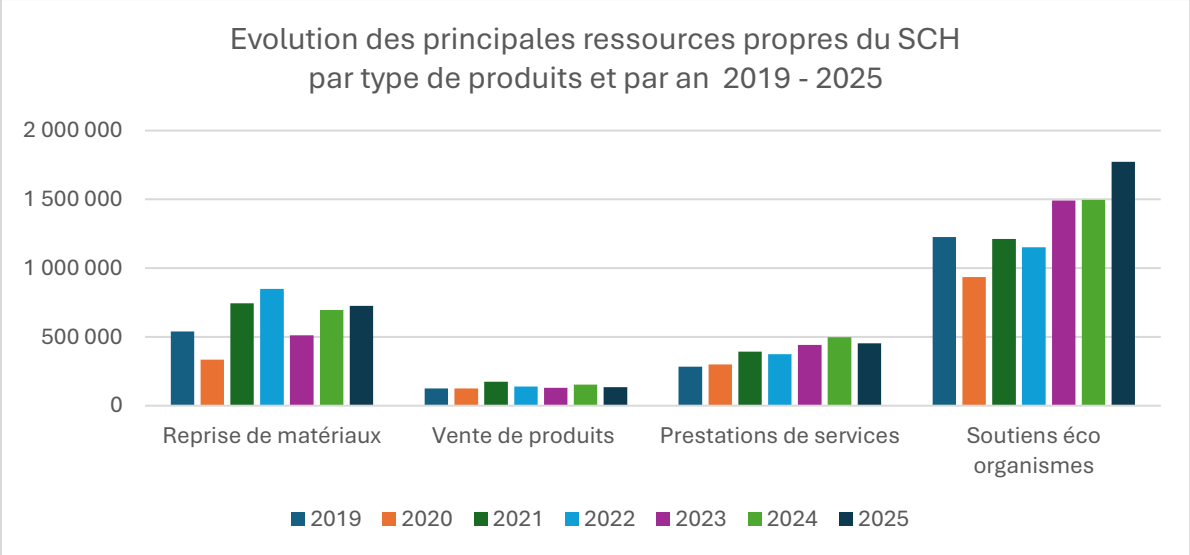
Le compte administratif arrêté au 31/12/2025 se caractérise en fonctionnement par une exécution des recettes supérieure aux prévisions et une maitrise des dépenses malgré des dépenses imprévues (épisodes cévenols, incendies).

➢ ***Recettes***

Les recettes réelles de fonctionnement sont exécutées à 106% des inscriptions budgétaires (BP + DM).

Un quart des ressources du SCH sont des ressources propres.
Elles sont principalement constituées par les :

- Produits des services (reprise de matériaux, ventes, prestations à des tiers)
- Soutiens des Eco-Organismes



En 2025, les recettes liées à la reprise des matériaux sont supérieures aux prévisions budgétaires (+4.5% par rapport au CA 2024) en raison d'un effet « prix » lié aux nouveaux contrats de reprise et « tonnage » sous l'impulsion du nouveau schéma de collecte. Cette recette est très variable d'une année sur l'autre car les prix de reprise fluctuent en fonction de l'offre et de la demande au niveau mondial.

Les ventes de produits et les prestations de service sont stables et correspondent à la prévision budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Les soutiens des Eco organismes sont supérieurs à la prévision en raison :

- D'un effet « tonnage » lié au nouveau schéma de collecte bénéficiant des soutiens du nouveau contrat type pour la collecte sélective 2024-2029 signé avec CITEO,
- Un liquidatif 2024 plus important que prévu,
- Du report de la refacturation d'une partie des refus de tri pris en charge par l'éco-organisme dans le liquidatif 2025 qui sera perçue en 2026, refus de tri atteignant actuellement 28%.

L'exercice 2025 se caractérise également par des recettes ponctuelles telles que :

- Des subventions de fonctionnement sur l'étude stratégie traitement phase 1 (15 000€) ou encore la promotion de la démarche "ZERO DECHET" sur les évènements du Coeur d'Hérault (30 000€),
- Des pénalités de retards (137 000€) principalement liées aux colonnes

➢ ***Dépenses***

Les dépenses réelles de fonctionnement sont exécutées à 94% des inscriptions budgétaires (BP + DM) dont :

- 92,5% sur le chapitre 011 charges à caractère général
- 98% sur le chapitre 012 charges de personnel

Le compte administratif arrêté au 31/12/2025 est marqué par :

- Le passage 59€/t à 65€/t de la TGAP avec le décalage du paiement de la surtaxe sur 2026
- Des dépenses exceptionnelles liées aux épisodes cévenols et incendies de 2025 (170 000€)
- Hors dépenses exceptionnelles, les contrats de prestations de service sont maîtrisés biens qu'il y ait des variables au sein de l'article. Des dépenses en dépassement telles que le traitement des lixiviats en raison de l'augmentation du tarif suite au renouvellement du marché ou le tri des emballages en lien avec les performances de tri et un taux de refus élevé sont compensés par des postes en diminution tels que le traitement du bois ou du plâtre suite à la mise en place de la REP PMCB ou encore la prise en charge des refus de tri par Citeo, la réalisation des autres postes correspondant aux prévisions
- La maîtrise des dépenses d'énergie due à un effet prix (électricité, carburant)
- La maîtrise des dépenses d'entretien du matériel roulant et non roulant malgré des pannes de camions nécessitant de la location ponctuelle
- Des études : stratégie traitement phase 2 et PLPDMA
- La non-réalisation de dépenses sur le petit équipement et les droits d'utilisation dans l'attente de la signature d'un protocole d'accord transactionnel dans le cadre du marché d'informatisation des déchèteries

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

En augmentation par rapport à la prévision de 2024 (+5,8%), les charges du personnel s'exécutent à 98% des prévisions budgétaires :

- du GVT au plus près de la réalité du Syndicat
- de l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL
- le report en année pleine de la taxe mobilité
- les recrutements anticipés d'agents afin de mettre en place des tuilages avec les futurs départs de personnel en retraite
- la mise en place de plan prévisionnel de reclassement
- le remplacement d'agent en longue maladie
- le recrutement de saisonniers
- l'action sociale (participation mutuelle et prévoyance monétisation du CET)

3.2 Investissement

➢ ***Dépenses***

Les dépenses réelles d'investissement sont exécutées à **70%** des inscriptions budgétaires (contre 47% en 2024).

L'exercice 2025 est principalement marqué par :

- Des travaux (1 100 000€) notamment avec la modernisation de la gestion des eaux pluviales sur la plateforme de compostage à Aspiran et de la gestion des lixiviats sur l'ISDND de Soumont
- L'acquisition d'équipements dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte (1 863 000€)

Les autres dépenses sont composées :

- De l'acquisition de divers équipements tels qu'une BOM (415 000€), de compacteurs (140 000€), de blocs béton (50 000€), de vidéo surveillance (13 000€), d'une citerne incendie (10 000€), d'installation d'aires de compostage (10 000€) ou de composteurs (10 000€)
- De la réalisation de travaux d'exploitation de nos sites (ISDND, atelier, déchèteries) affectée directement au chapitre 21 car réalisée sur l'exercice

➢ ***Recettes***

Les recettes réelles d'investissement sont exécutées à **99.5%** des inscriptions budgétaires et se composent principalement de :

- 2 100 000€ d'emprunts répartis de la manière suivante :
 - 1 100 000€ sur les colonnes du nouveau schéma de collecte
 - 1 000 000€ sur les travaux de modernisation de nos ICPE (ISDND, plateforme de compostage)
- 207 860€ de subvention du Fonds vert sur la modernisation de la plateforme de compostage et la Région sur l'étude 120kg
- 13 170€ de refacturation des colonnes enterrées et semi-enterrées (typologie 1 du nouveau schéma de collecte)
- 305 466€ de FCTVA

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

- ***Restes à Réaliser 2025 (RAR)***

Le solde des Restes à réaliser 2025 (RAR) est de :

- 318 970,03€ en dépenses
- 0,00€ en recettes

Soit un solde déficitaire de 318 970,03€

Le solde des RAR 2025 est en nette diminution par rapport à celui des années précédentes (2023 : -1 743 400,69 € ; 2024 : -760 797.69€) en raison de la mise en place d'Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) à partir de 2024 (cf. 5. Les engagements pluriannuels d'investissement).

- ***Balance prévisionnelle***

L'exercice 2025 se solde par un résultat global de clôture de 3 114 667.59€.

COMPTE DE GESTION PREVISIONNEL				
	Résultat de clôture N-1	**Part affectée à l'investissement (1068)**	**Résultat de l'exercice**	**Résultat de clôture**
Investissement	173 028,74	0,00	101 541,95	274 570,69
Exploitation	2 708 251,41	587 768,95	719 614,44	2 840 096,90
	2 881 280,15	**587 768,95**	**821 156,39**	**3 114 667,59**

Après couverture du besoin de financement intégrant les RAR (couvert pour partie par l'excédent d'investissement), l'excédent de fonctionnement à affecter s'élève à 2 795 697,56€.

AFFECTATION DU RESULTAT PREVISIONNELLE		
002 R	**Excédent prévisionnel à affecter**	**2 795 697,56 €**
001 - R	**Recettes d'investissement**	**274 570,69 €**
1068 - R	**Excédent de fonctionnement capitalisé**	**44 399,34 €**

Dans le cadre des AP/CP, il convient de rappeler qu'il y a un montant de 716 205.33€ de réinscription obligatoire sur le BP 2026 (point 5. Les engagements pluriannuels d'investissement) et pour lequel un emprunt a été levé sur les colonnes dont une partie a été payée sur 2025 et l'autre à venir sur 2026 dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel en cours de rédaction en raison de retards sur les délais de livraison. Le protocole doit permettre d'obtenir des colonnes en contrepartie de l'annulation des pénalités.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

4. Les grandes orientations budgétaires 2025

En 2026, les recettes et dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3%.

- ***Recette de fonctionnement***

Les recettes de fonctionnement sont marquées par :

- Le réajustement des prévisions de reprises de matériaux liée à un « effet tonnage » du nouveau schéma de collecte indépendamment des prix de reprise
- La stabilisation des recettes liées aux ventes et à la facturation des professionnels
- La péréquation en faveur de la collectivité pour les transports vers le Centre de tri à Saint Thibéry
- L'estimation prudente des soutiens Emballages Ménagers et Papiers Graphiques avec le nouveau contrat type 2025-2029 en raison deux variables :
 - La refacturation d'une partie des refus de tri non pris en charge par CITEO en déduction du liquidatif 2025
 - L'incertitude autour de la modulation des écocontributions, sous la forme d'un bonus-malus
- L'augmentation envisagée des participations des Communautés de Communes pour 2026

- ***Dépenses de fonctionnement***

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

Des dépenses courantes marquées par :

- La stabilité des dépenses d'énergie (électricité, carburant)
- L'augmentation des prestations de service liées au déploiement du nouveau schéma de collecte, adopté en comité syndical du 16/11/22, dont l'objectif est de diminuer les tonnages enfouis (transfert, tri des emballages, location de camions, lavage de colonnes)
- Des dépenses exceptionnelles liées aux épisodes cévenols de janvier 2026
- La stabilité des dépenses d'entretien des sites et des équipements
- La continuité des études en vue de préparer des chantiers d'avenir (l'étude stratégie traitement phase 2, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le schéma directeur du réemploi et de la réparation)
- La hausse du tarif de la TGAP passant de 65€/t à 69€/t

Les dépenses de personnel

- En 2026, les dépenses augmentent de 3.98 % essentiellement en raison de l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL, du SMIC (et de la CSG selon PLF 2026) et de la participation employeur pour la mutuelle santé dû à l'attractivité du nouveau contrat de groupe.
- En dehors des augmentations obligatoires dues à l'Etat, les dépenses de personnel n'auraient augmenté que de 0.88 %.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Les autres dépenses dont :

- Une charge de la dette en augmentation suite aux 2 emprunts levés en 2025
- Une dotation aux amortissements élevée en raison de l'amortissement des camions et colonnes
- La constitution de provisions en lien avec contentieux colonnes

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

5. Les engagements pluriannuels d'investissement

5.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le PPI est un document de planification qui permet de recenser les investissements sur une période donnée.

A partir de 2024, les besoins, recensés par les services, ont été formalisés au travers de plans d'actions, puis pour chaque action, par catégorie afin de construire un plan pluriannuel d'investissement dans un objectif de maitrise des coûts.

Le PPI a été mis à jour et s'élève à un montant total de 17 373 826€ pour la période 2026-2031 avec une cadence d'investissement de 4 000 000€ en moyenne sur les 3 prochaines années.

Il faut mentionner que les dépenses qui seraient liées à la mise en œuvre d'une solution de traitement des OMR après 2031 ne sont pas budgétées.

Étiquettes d	ATELIER	CDT	COLONNES	DDF	DECHETERIE	DSI	DST	FCP	ISDND	PLATEFORME	SCH	SURETE	Total général
2026	272 695	51 914	1 405 286	28 000	505 673	36 000	10 000	46 773	1 082 489	859 522		11 974	4 310 326
2027	50 000	10 000	2 209 300		745 000	10 000			300 000	528 000	635 000		4 487 300
2028	50 000	10 000	653 300		576 000	10 000			770 000	756 000	635 000		3 460 300
2029	50 000	10 000	294 800		584 000	10 000			446 000		1 250 000		2 644 800
2030	50 000	10 000	738 800		12 000	10 000			50 000		10 000		880 800
2031	50 000	10 000	866 300		360 000	10 000			50 000	216 000	10 000		1 572 300
2033									18 000				18 000
Total général	**522 695**	**101 914**	**6 167 786**	**28 000**	**2 782 673**	**86 000**	**10 000**	**46 773**	**2 716 489**	**2 359 522**	**2 540 000**	**11 974**	**17 373 826**

Pour l'exercice 2026, le montant des investissements s'élève à 4 310 326€ et se composent :

- Des dépenses courantes incompressibles telles que :
 - Des restes à réaliser 2025
 - Des dépenses récurrentes dédiées au fonctionnement des services
 - Des dépenses règlementaires imposées par le domaine d'intervention du Syndicat
- Des dépenses en lien avec les projets validés en 2023
- Des dépenses à arbitrer concernant les projets à venir ou nouveaux

2026	ATELIER	CDT	COLONNES	DDF	DECHETERIE	DSI	DST	FCP	ISDND	PLATEFORME	SURETE	TOTAL
PROJETS NOUVEAUX	58 450	32 000		28 000					276 600	14 700		409 750
PROJETS VALIDES 2023			1 395 500									1 395 500
RAR	106 595	18 114	9 786		22 773			937	139 169	15 322	6 274	318 970
RECURRENT	27 500	1 800			21 800	36 000		10 000	52 250	706 500		855 850
REGLEMENTAIRE	80 150				461 100		10 000	35 836	614 470	123 000	5 700	1 330 256
TOTAL	**272 695**	**51 914**	**1 405 286**	**28 000**	**505 673**	**36 000**	**10 000**	**46 773**	**1 082 489**	**859 522**	**11 974**	**4 310 326**

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

5.2 Les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

Le Comité Syndical a voté 5 Autorisations de programme / Crédits de paiement.

Autorisation de Programme (AP)		Détail des Crédits de Paiements (CP)						
		2025				2026		
N° ou intitulé de l'Autorisation de Programme (AP)	Pour mémoire AP votée y compris révision	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2025	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Réinscriptions obligatoires 2026	Propositions nouvelles 2026	Crédits de paiement à ouvrir au titre de l'exercice 2026
2022-01 Modernisation de la plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault	1 750 000 €	521 268 €	500 000 €	127 730 €	1 101 002 €	5 109 €	100 000 €	105 109 €
2024-AP-01 Quai de transfert	2 500 000 €	0 €	550 000 €	0 €	2 500 000 €		10 000 €	10 000 €
2024-AP-02 Renforcement de la valorisation du Biogaz à l'ISDND de Soumont et optimisation consommation électrique	518 000 €	0 €	400 000 €	0 €	518 000 €		268 000 €	268 000 €
2024-AP-03 Nouveau schéma de collecte	3 116 000 €	103 629 €	2 660 922 €	1 863 343 €	1 149 028 €	711 096 €	1 395 500 €	2 106 596 €
2025-AP-01 Renouvellement des camions	2 952 000 €	0 €	0 €	0 €	2 952 000 €	0 €	192 000 €	192 000 €
TOTAL	10 836 000 €	624 897 €	4 110 922 €	1 991 073 €	8 220 030 €	716 205 €	1 965 500 €	2 681 705 €

Au 31/12/2025, les autorisations de programmes en cours, sont réalisées à 48,5% (1 991 073€) et 8 220 030€ restent à financer.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2031, il est proposé :

- De réviser l'Autorisation de Programme et actualiser les Crédits de paiement relatif au Nouveau schéma de collecte 2024-2026
- D'actualiser les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme conformément à leurs exécutions et aux besoins identifiés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2031
- De créer une nouvelle AP concernant le plan de renouvellement des engins pour la période 2026-2031

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

6. Le financement des investissements

Dans le cadre de l'analyse prospective 2026-2031, il est proposé d'étudier l'évolution des équilibres financiers de la collectivité à travers 3 scénarii construits autour des composantes suivantes :

- la nouvelle trajectoire de la TGAP 2026-2030 issue du PLF 2026
- les participations des Communautés de Communes
- le Plan Pluriannuel d'investissement

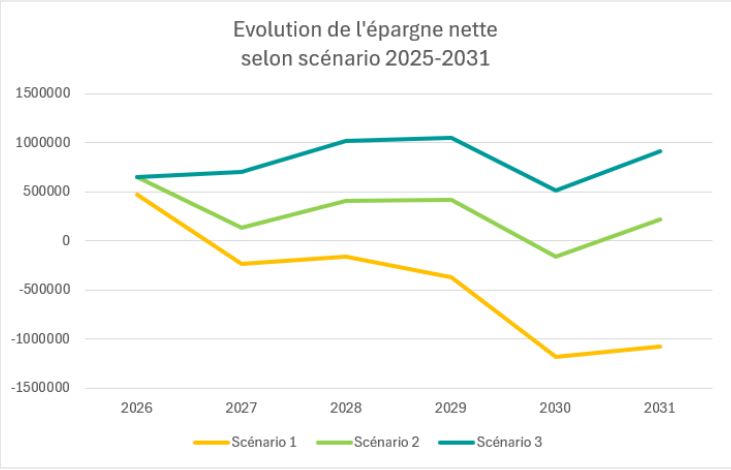
Les 3 scénarii : 2025-2031

Scénarii	1	2	3
TGAP	Tarifs 2026-2030	Tarifs 2026-2030	Tarifs 2026-2030
Participations CC	3%	5%	5% 10% en 2027 et 2030
PPI	17 064 856 €	17 064 856 €	17 064 856 €

*Montant PPI suite à la mise à jour 2026 hors nouvel exutoire

L'étude des deux premiers éléments a pour vocation de mesurer l'évolution de l'épargne afin d'en déduire une capacité à investir et d'évaluer la faisabilité financière du PPI au regard des grands équilibres financiers de la collectivité.

6.1 L'évolution des épargnes

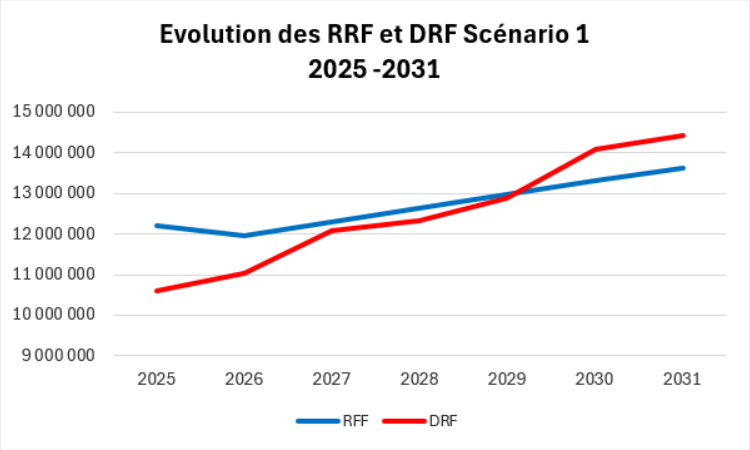


A l'exception du scénario 3, une chute de l'épargne nette est constatée entre 2025 et 2031, avec un recul notable en 2027 et 2030 lié à l'abaissement du seuil autorisé de déchets à enfouir à l'ISDND et de l'exportation qui en découle, renchérissant ainsi le coût de l'élimination. Un ralentissement est observé en 2028 et 2029 avec de la mise en œuvre de la tarification incitative.

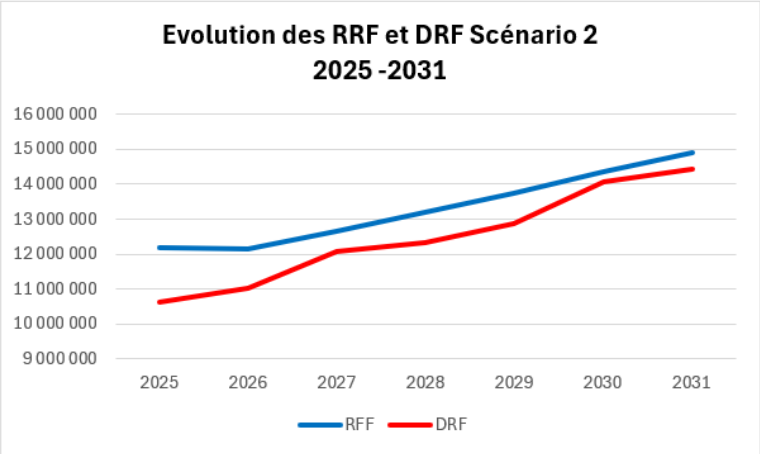
Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

- L'effet ciseau en fonctionnement du scénario 1

Avec une augmentation en moyenne de +3% des participations des Communautés de Communes de 2025 à 2031, le scénario 1 met en lumière une progression plus importante des DRF face aux RRF entrainant un repli de l'épargne de gestion qui se conclut par un effet ciseau en 2030. L'épargne nette est quant à elle négative dès 2027.

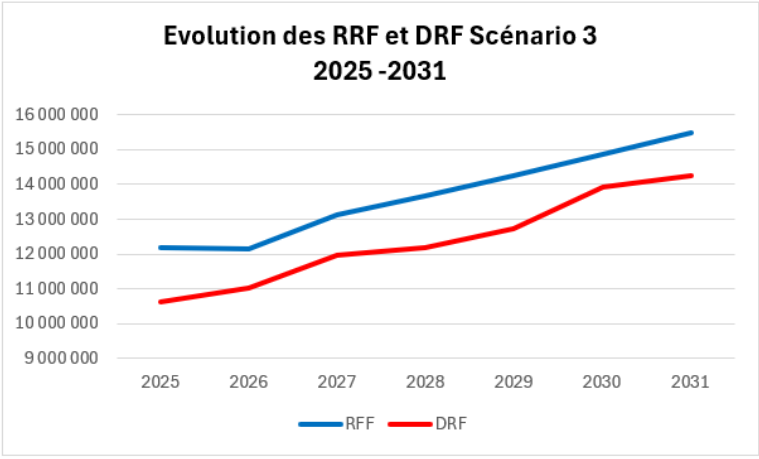


- Le rétablissement du niveau d'épargne des scénarios 2 et 3



Une augmentation de +5% en moyenne des participations des Communautés de sur la période est nécessaire pour juguler l'effet ciseau de 2030. Malgré le rétablissement relatif du niveau d'épargne, le scénario 2 ne permet pas de dégager des marges de manœuvres pour financer le PPI et se traduit par un effondrement du fonds de roulement dès 2027.

Une augmentation de 5 points supplémentaires des participations des Communautés de Communes est rendue nécessaire en 2027 et 2030. Elle est doublée d'une compression des DRF en 2027 (-3%) pour rétablir un niveau d'épargne suffisant et dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements.



Après avoir tester les 3 scénarios de la prospective, seul le 3ème scénario permet de dégager des marges de manœuvre pour financer le PPI 2025-2031. Le scénario 3 est la recherche d'un triple équilibre entre niveau d'épargne, emprunt et fonds de roulement.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

6.3 La structure et la gestion de l'encours de la dette

- **Caractéristiques de la dette**

Au 31/12/25, le capital restant dû s'élève à 4 030 992€. Le taux moyen est de 3.02%.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	2 595 319 €	4 030 992 €	+ 1 435 673 €
Son taux moyen s'élève à	2,53%	3,02 %	+ 0,49%
Sa durée résiduelle moyenne est de	7 ans et 7 mois	10 ans et 8 mois	+ 3 ans et 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	4 ans et 1 mois	5 ans et 7 mois	+ 1 an et 6 mois
Son nombre de lignes est de	8	7	- 1

Depuis 2023, 3 emprunts ont été souscrits :

Référence	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux
12	BANQUE POSTALE	Taux fixe à 4.09 %	2023	950 000,00 €	Fixe
073079F	CAISSE D'EPARGNE	Taux fixe à 3%	2025	1 100 000 €	Fixe
13	CAISSE D'EPARGNE	Taux fixe à 3,8%	2025	1 000 000 €	Fixe

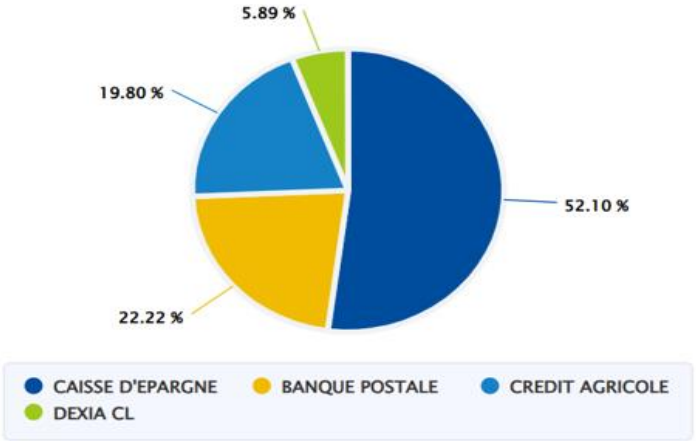
- **Dette par type de risque**

La dette du Syndicat Centre Hérault est une dette uniquement à taux fixe notée A1 dans la charte de bonne conduite, c'est-à-dire à faible risque.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	**4 030 992** €	100,00 %	3,02 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	**4 030 992 €**	**100,00 %**	**3,02 %**

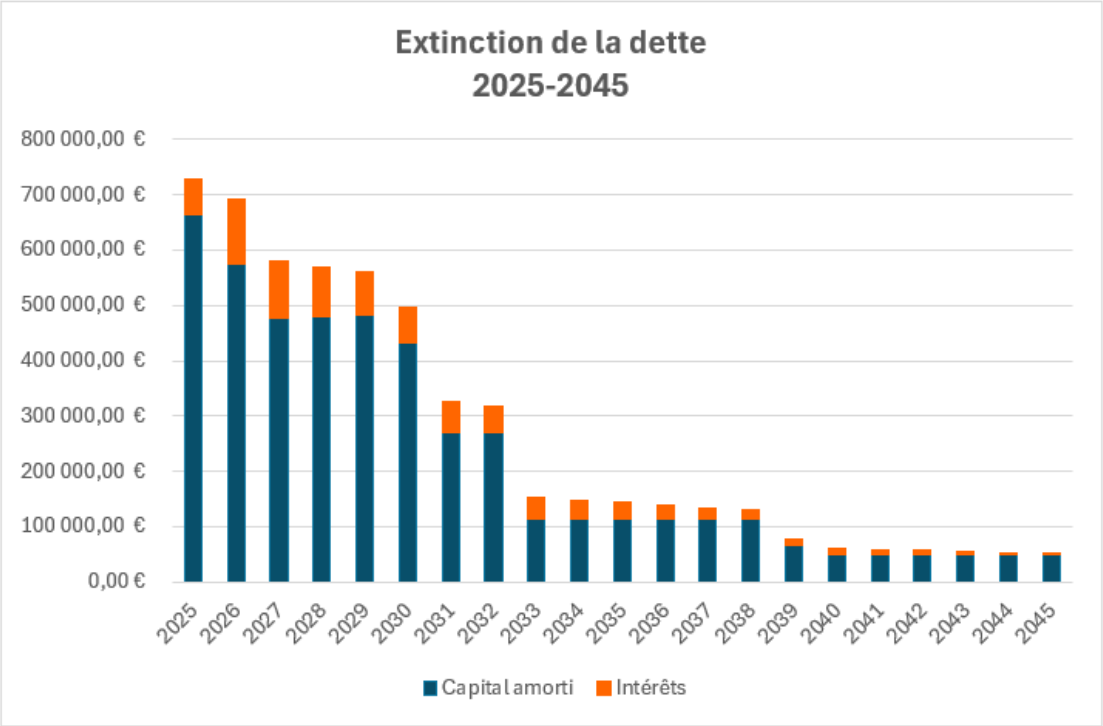
- **Dette par prêteur**

La dette est composée de 7 emprunts répartis entre 4 prêteurs.



Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

- **Profil d'extinction de la dette**



Hors nouvel emprunt, la dette sera à moitié remboursée en 2032, et la totalité de la dette sera éteinte en 2045. Sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 7 mois.

Les annuités baissent chaque année jusqu'en 2045. Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader.

- **Taux de désendettement**

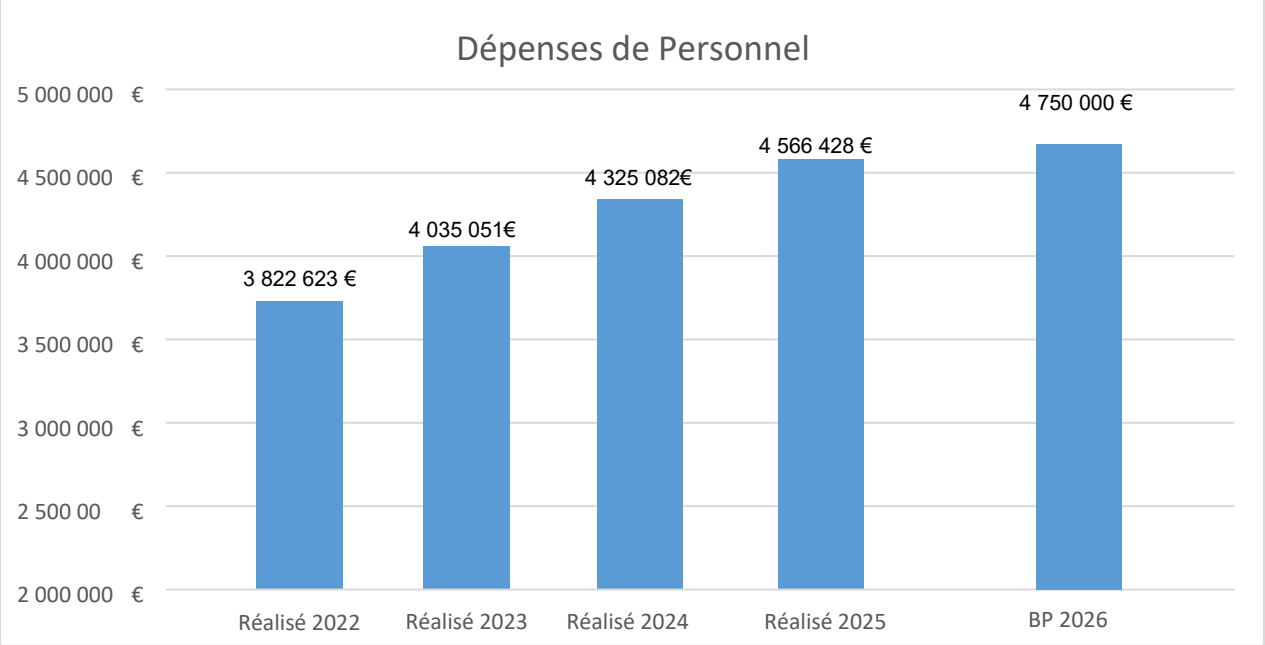
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours dette au 31/12/XX	4 060 398	4 896 939	4 166 566	3 332 614	3 473 279	2 595 319	4 030 992
Epargne brute	1 632 985	1 581 340	2 197 788	1 779 668	2 202 843	2 356 796	1 965 283
Taux de désendettement	**2,5**	**3,1**	**1,9**	**1,9**	**1,6**	**1,1**	**2,1**

Le Syndicat dispose de capacités financières avec une dette qui s'éteint et une bonne capacité de remboursement de la dette. Pour financer le PPI de 4 000 000€, un nouvel emprunt sera à prévoir en 2026.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

7. L'évolution des ressources humaines

1) Evolution des dépenses de personnel (Chapitre 012) :



Entre 2022 et 2025, les dépenses de personnel ont augmenté de 13%

- Pour des raisons extérieures à la collectivité : reclassements successifs, hausse de la valeur du point, instauration de la taxe mobilité, hausse des cotisations patronales CNRACL, hausse des cotisations patronales de sécurité sociale
- Pour des raisons propres à la structure : GVT successifs, des remplacements imprévus pour accident du travail long, des plans préparatoires au reclassement, la mise en place d'avantages sociaux (mutuelles, CET)

Entre 2025 et 2026, il est prévu une hausse de 3.98 % par rapport au CA 2025.

- Pour des raisons extérieures à la collectivité : hausse de la CNRACL (46 000 €), hausse du SMIC (32 000 €), hausse de la CSG (si confirmée par la PLF : 64 000 €)
- En dehors de ces éléments, le budget proposé est en hausse de 0.8 % par rapport au CA 2025 (PPR achevés, Accidents de travail longs terminés, taux d'absentéisme maintenu en dessous des 6 %, GVT au plus prés de la réalité du terrain à 1.5 %)

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Régime indemnitaire

LIBELLE	CA 2025	BP 2026
TITULAIRES	481 457 €	495 000€
CONTRACTUELS	53 537 €	55 000€
TOTAL	535 094 €	550 000€

NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.
Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2025	NBI 2026 prévision
27 836 €	28 000 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 43

Les heures supplémentaires indemnisées

HS 2025	HS 2026 Prévision
19 695 €	20 000 €

Les avantages en nature

Les agents du Syndicat Centre Hérault ne disposent d'aucun avantage en nature

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

2) La structure des effectifs :

Evolution des emplois agents titulaires et contractuels

	EFFECTIFS POURVUS			
	A	**B**	**C**	**TOTAL**
Au 31/12/2024	7	12	70	**89**
Au 31/12/2025	8	9	77	**94**
Evolution 2024/2025	+ 5,62 %			

Arrivées et départs 2025

	ARRIVEES	**DEPARTS**
Fonctionnaires	1	2
Contractuels	5	6
TOTAL	**6**	**8**

En 2025, on totalise 8 départs liés principalement à des contractuels ne renouvelant pas leurs contrats et à 2 mutations de fonctionnaires.

3) Le temps de travail :

Jusqu'en 2024, les agents bénéficiaient de 30 jours de congés. Les agents se répartissaient selon 2 cycles de travail différent :

- 36 h hebdomadaires pour un total de 1607h annuelles
- 37 h hebdomadaires avec 6 RTT pour un total de 1607h annuelles

En 2024, la Direction des Ressources Humaines a réinterrogé l'organisation du temps de travail et a travaillé concrètement sur l'harmonisation des pratiques internes en la matière.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Un travail important de refonte du règlement a été mis en œuvre. Plusieurs réunions avec les représentants du personnel ont été organisées afin que la concertation soit totale sur ce projet structurant.

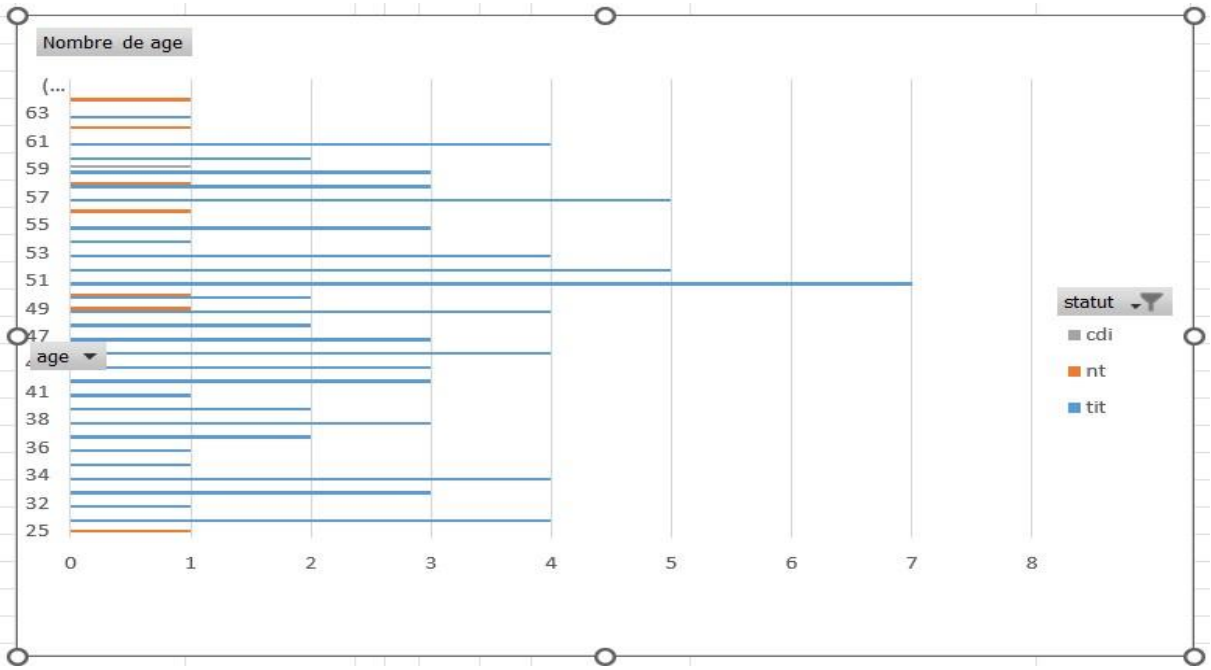
Un nouveau règlement du temps de travail, approuvé en comité technique et en comité syndical, a été mis en place au 01/01/25.

Ainsi au 1er janvier 2025, les agents bénéficient de 25 jours de congés et se répartissent selon 4 cycles de travails différents dont tous respectent les 1607 h annuelles :

- 36 h hebdomadaires avec 6 RTT
- 37 h hebdomadaires avec 12 RTT
- 38 h hebdomadaires avec 18 RTT
- 39 h hebdomadaires avec 23 RTT

4) L'âge des agents :

Pyramide des âges :



La pyramide démontre que l'effectif est vieillissant avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans et 8 mois.

26 agents ont 55 ans et plus, plus du quart des effectifs.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

5) Egalité entre les femmes et les hommes :

Etat des lieux de la parité :

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

	CATEGORIE			TOTAL	Pourcentage
Titulaires	**A**	**B**	**C**		
Hommes	3	6	71	**80**	82,5%
Femmes	5	3	6	**14**	17,5%
TOTAL	**8**	**9**	**77**	**94**	100%

La disparité est due à la catégorie de nos métiers techniques (agents de déchèterie, chauffeurs, agents composteurs, agent d'enfouissement, ...) qui sont majoritairement masculins.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

8. Conclusion

Une attention particulière doit être portée sur un certain nombre d'éléments qui impactera les budgets futurs de la collectivité :

- La variabilité des recettes
- La modulation des écocontributions emballages/papier, sous la forme d'un bonus-malus, décalée à 2026
- L'augmentation de 12 points des taux de cotisations de la CNRACL sur 4 ans
- La nouvelle trajectoire de la TGAP enfouissement
- La part et le coût des refus de tri
- La fermeture de la Déchèterie Gros Véhicule d'Aspiran
- L'impact de l'ouverture de Déchèterie professionnelle privée sur le territoire
- Le financement d'un exutoire post 2031 pour les DMA

Compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus et du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2031 à financer et au regard du PLF 2026 en cours de construction (prévoyant par exemple une nouvelle trajectoire de la TGAP), un scénario 4 vous sera proposé avec les éléments recueillis au fil de l'eau.